

La fête de la Toison d'or et le mariage de Charles le Téméraire

Bruges, mai-juillet 1468

Le 15 juin 1467, à l'instant même où Philippe le Bon expirait à Bruges, son fils unique Charles, comte de Charolais, devenait duc de Bourgogne et, de ce fait, «chef et souverain» de l'Ordre de la Toison d'Or que Philippe avait fondé, en cette même ville de Bruges, le 10 janvier 1430¹.

Il lui fallait au plus tôt réunir les chevaliers et faire célébrer la «fête» de l'Ordre, pour laquelle les statuts prévoyaient, depuis 1445, un rythme triennal: la dernière s'était en effet tenue à Saint-Omer en 1461.

On confond trop volontiers sous le seul nom de «chapitre» deux manifestations qui doivent rester distinctes: les cérémonies religieuses, publiques bien entendu, de la «fête» qui s'étaient sur quatre jours et s'accompagnaient de banquets offerts par le souverain aux chevaliers, - et le «chapitre» à huis clos que le duc réunissait soit avant, soit après, pour décider des affaires de l'Ordre, remplacer les morts par élection, examiner la conduite des vivants. Les cérémonies religieuses se célébraient dans une église importante, cathé-

1. Il s'agit de 1430, nouveau style, et non de 1429 comme on le répète trop souvent. La décision de Philippe le Bon avait des mobiles religieux et chevaleresques. Elle visait aussi des buts politiques et diplomatiques: la fondation d'un ordre dont il serait le chef devait grouper autour de lui, par un serment de fidélité, la noblesse de ses différentes seigneuries. Elle lui permettait aussi d'éluider la proposition qui lui était faite par le roi d'Angleterre, dont l'alliance déjà lui pesait, d'entrer dans l'Ordre de la Jarretière. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le «mot» qu'il choisit alors: «Aultre n'aray», «Je n'en aurai pas d'autre». On y a vu, mais bien à tort, une promesse de fidélité envers sa nouvelle épouse, Isabelle de Portugal, du fait que la fondation de l'Ordre fut annoncée par Philippe au cours des fêtes de son mariage.

drale, abbatiale ou collégiale; le souverain et ses trente « confrères »² prenaient place au chœur, dans les stalles surmontées de panneaux peints aux nom, titres et armoiries de chacun. Les sièges des chevaliers décédés depuis la dernière réunion restaient vides, tendus de noir, et leurs panneaux, où l'écu n'était pas « timbré » du heaume héraldique, étaient enlevés après l'offrande de la grand'messe pour être suspendus dans la nef. Ceux des nouveaux élus prenaient leur place, ce qui n'allait pas parfois sans quelque retard pour peu que le titulaire, averti de sa promotion, fût lent à se rendre auprès du duc souverain pour prêter serment et recevoir de ses mains le collier, pour peu aussi qu'il refusât l'honneur qui lui était fait, en sorte qu'il fallût remettre à la réunion suivante le soin de combler la vacance.

Sauf exceptions, le duc de Bourgogne choisissait pour chaque fête une église nouvelle³ : les panneaux peints, représentant la composition de l'Ordre à l'issue de tel ou tel chapitre, devaient en effet demeurer dans le chœur en souvenir perpétuel de la fête dont il avait été le théâtre⁴. Un règlement différent s'appliquait à la collégiale Notre-Dame, dite la « Sainte Chapelle », de Dijon, « siège » de la Toison d'or, où la série des panneaux devait être continuellement tenue à jour de façon à représenter à tout moment l'effectif de l'Ordre⁵.

2. En 1430 Philippe le Bon avait désigné lui-même vingt-quatre chevaliers qui se recruteraient ensuite par cooptation selon que des places viendraient à vaquer par la mort ou l'exclusion des titulaires. Dès la réunion de 1433 il avait porté ce nombre à trente pour rendre acceptable la nomination de son fils Charles qui n'était âgé que de vingt jours.

3. Il y eut cependant, sous les ducs de Bourgogne, des exceptions à cette règle: la fête se tint à Saint-Pierre de Lille en 1431 et 1436, à Saint-Bertin de Saint-Omer en 1440 et 1461.

4. La plupart de ces séries de panneaux ont été détruites. Un panneau au musée de Saint-Omer semble venir de la fête de 1440. Les panneaux, d'ailleurs repeints, de Saint-Bavon de Gand proviennent de la fête de 1445. Charles-Quint a fait repeindre à la cathédrale de La Haye ceux de la fête de 1456. Deux panneaux du musée de Saint-Omer sont des épaves de la fête de 1461.

5. P. Gras, *Les armoiries des chevaliers de la Toison d'or à la Sainte-Chapelle de Dijon*, dans *Mém. de la Commission des Anti-*

Charles, ayant «succédé à la seigneurie» le 15 juin 1467, convoqua les chevaliers de la Toison d'or pour le début de mai - époque obligée des réunions depuis 1445 - de l'année suivante. Il choisit la ville de Bruges dont la cathédrale Saint-Donatien avait déjà servi de cadre à la fête de 1432. Elle se tiendrait cette fois en la collégiale Notre-Dame. On voit encore dans le sanctuaire de cette église, au dessus des stalles ⁶, trente panneaux peints à cette occasion par Pierre Coustain et son atelier. Mais ils posent quelques problèmes à l'historien ⁷.

*

* *

Dès le 28 avril, au cours de réunions officielles tenues dans une salle du Prinsenhof, le nouveau souverain évoqua, devant les treize chevaliers présents à Bruges, les affaires les plus importantes. Le chapitre s'ouvrit officiellement le 5 mai, les cérémonies de la fête, commencées le 7 au soir, durèrent jusqu'au 10, suivies aussitôt de nouvelles séances capitulaires qui se poursuivirent jusqu'au 16 inclus.

La fête de la Toison d'or de 1468 soulevait en effet quelques questions de procédure. La première était posée par la mort récente du souverain. Il fut décidé, dès le 28 avril, que le souvenir du duc fondateur serait évoqué par un grand panneau à ses armes, posé «hault sur drap de velour noir», au dessus du panneau de même taille sur-

quités du dép. de la Côte d'or, XXIII, 1947-1953, p. 241-251, a montré que les prescriptions du fondateur ne furent suivies que jusqu'en 1456. Les archives capitulaires de Vienne montrent que le désordre s'était introduit dans ce «fichier» héraldique un peu avant puisque Philippe le Bon prescrivait, peu après la fête de 1451, qu'il y fût remédié.

6. Les stalles gothiques de Notre-Dame de Bruges ont disparu; celles qui se voient aujourd'hui datent de l'époque classique.

7. J'ai tenté d'éclaircir ces problèmes à la lumière des archives de l'Ordre conservées à Vienne dans *La fête de la Toison d'or de 1468*, dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 51, 1962-1966, p. 5-29, fig.

montant la chaire du nouveau souverain. Ces deux panneaux armoriés, peints par Pierre Coustain qui reçut pour chacun d'eux la somme de 9 livres 12 sols, ont malheureusement disparu. Mais Charles était chevalier de l'Ordre, presque depuis sa naissance. Son élévation au rang de souverain ouvrait donc une vacance. Il fut décidé, dans la même journée du 28 avril, que la stalle qu'il aurait occupée si son père avait présidé la fête resterait vide, comme celle d'un défunt, jusqu'à l'élection de son remplaçant. Sa place serait désignée par un panneau au titre de «Charles de Bourgogne, conte de Charolois» et à ses armes, brisées par un lambel d'argent ⁸. Il est curieux de constater que ce panneau, peint par Pierre Coustain pour le même prix de 9 livres 12 sols et conservé encore à Notre-Dame de Bruges, ne montre pas ce lambel du prince héritier, mais les armes «pleines» du duc. Peut-être s'est-on avisé, bien qu'on ait d'abord décidé autrement, que la mort de Philippe le Bon avait effacé la brisure de son fils qui ne pouvait plus être représenté héraldiquement que par les armoiries qu'il portait désormais.

La seconde affaire dont le chapitre avait à discuter était l'exclusion d'un chevalier. Charles était résolu à «mettre hors de l'Ordre» ⁹ son cousin Jean de Nevers qui s'était depuis longtemps attiré sa haine tenace et qui, d'ailleurs, avait dès le 15 avril renvoyé son collier, refusant de comparaître pour se justifier. La condamnation, acquise dès le 30 avril, fut prononcée en séance capitulaire le 6 mai. La stalle de Jean de Nevers devrait donc rester vide elle aussi, désignée par un panneau à ses armes qui serait retiré

8. Il s'agit naturellement des «armes nouvelles» que Philippe le Bon portait depuis octobre 1430, dont le second quartier était *parti de Bourgogne ancien et de Brabant*, le troisième *parti de Bourgogne ancien et de Limbourg*.

9. C'était la seconde fois que pareil fait se produisait: dès le premier chapitre, à Lille en 1431, Philippe le Bon avait obtenu l'exclusion de Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, qui avait manœuvré en retraite sur le champ de bataille, attitude militaire contraire au code d'honneur de la chevalerie.

après l'offrande de la grand'messe pour être remplacé par «ung autre tableau vuyt couloré de noir» portant le texte de la sentence que le Roi d'armes aurait lue solennellement. Et la place laissée vacante par cette exclusion devrait naturellement être pourvue par élection.

Si l'on ajoute que six chevaliers, Charles d'Orléans, Jean de Luxembourg, le comte d'Ariano, Guillebert de Lannoy, Baudouin de Noyelle et Guy de Roy, étaient morts depuis la fête de 1461, il apparaît que huit sièges étaient à pourvoir, que huit stalles se trouveraient vides, sans compter celles d'Antoine de Croy, de Jean de Croy et de Jean de Lannoy que le duc, par l'effet d'une rancune fort ancienne, écarta de la fête, sans compter celles des chevaliers qui, ne pouvant se rendre à Bruges, avaient donné procuration à quelque confrère.

En fait la série des panneaux héraldiques de Notre-Dame ne représente pas la composition de l'Ordre telle qu'elle sortit du chapitre de 1468. Si l'on retire par la pensée celui de Charles, comte de Charolais, chevalier en quelque sorte décédé, et un panneau noir décoré des deux E de Philippe le Bon, il reste vingt-huit panneaux seulement; il manque pour atteindre le chiffre de trente ceux de Philippe de Savoie et de Louis de Chalon, qui formaient, avec Edouard IV d'Angleterre, Jacques de Bourbon, Jacques de Luxembourg, Jean de Damas, Philippe de Crèvecœur et Claude de Montagu, la promotion de 1468. Encore la procédure suivie à Bruges avait-elle été fort compliquée. Elle ne peut être éclairée que par les procès-verbaux capitulaires conservés aux Archives de Vienne.

Après la fête, le 14 mai, on décida de nommer Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, mais en tenant son refus pour probable car il était connétable de France. On désigna donc en seconde ligne Jean de Damas, seigneur de Clessy. Cependant, le chapitre à peine clos, le duc de Bourgogne changeait d'avis et, réunissant malgré mainte protestation les chevaliers encore présents à Bruges le 19

mai, il leur imposait, pour raison politique, le choix de Philippe de Savoie, frère du duc Amédée IX, étant entendu que Jean de Damas recevrait le premier collier vacant sans nouvelle élection.

Charles savait que l'évènement ne tarderait guère : son cousin Jacques de Bourbon, élu le 14, avait reçu de ses mains le collier dès le 15, mais il avait fallu que le duc et les chevaliers se rendissent à l'hôtel que le jeune prince habitait à Bruges car il se mourait d'un mal sans remède. Charles lui avait présenté la « Croix du serment » — que la maison de Bourgogne avait héritée du duc Jean de Berry et se trouve aujourd'hui à Vienne ¹⁰ — et le jeune homme avait encore eu la force de prononcer un serment « en termes generaulx ». Dès le 22 il était mort et, le 28, un chevalier de l'Ordre partait pour la Bourgogne afin d'avertir Jean de Damas de sa promotion.

On doit donc s'étonner de voir figurer à Notre-Dame de Bruges, côte à côte, les panneaux de Jacques de Bourbon et de Jean de Damas : seul le premier aurait dû être évoqué dans le chœur de la collégiale puisqu'il fut régulièrement élu par le chapitre de 1468 et ne mourut qu'après clôture de la réunion, - même prolongée par décision arbitraire du souverain. Si Jean de Damas prit sa place tout aussitôt, c'est en 1473 seulement qu'il prêta serment et c'est dans le chœur de Saint-Paul de Valenciennes, où se fit la fête cette année là, que son panneau aurait dû se voir pour la première fois.

Si, par la pensée, on retire de la série de Bruges, le panneau de Jean de Damas qui n'a pas compté dans l'ordre en même temps que Jacques de Bourbon, et si l'on ajoute ceux de Philippe de Savoie et de Louis de Chalon, qui ont peut-être été peints et se sont perdus, on voit que

10. Sur l'origine et la date (fin du XIV^e siècle) de cette croix dont le pied fut remplacé par Philippe le Bon et dont l'étui porte encore les armes de Jean de Berry, voy. F. Salet, *La « Croix du serment » de l'Ordre de la Toison d'or*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1965, p. 116-118, fig.

l'effectif de l'Ordre, à l'issue du chapitre de 1468, ne comptait que vingt-neuf chevaliers. Le siège de Don Juan de Guevara, comte d'Ariano, demeura en effet vacant jusqu'en 1473 car le duc François de Bretagne déclina l'honneur d'entrer dans l'Ordre à sa place, refus qui n'était pas prévu, de telle sorte que nul autre n'avait été proposé en seconde ligne. Il n'en fut pas tout à fait de même pour le siège de Charles d'Orléans, le duc-poète : c'est Charles de France, frère de Louis XI, qui fut élu à sa place, mais on différa de l'avertir parce qu'il n'était pas encore armé chevalier; lorsqu'on lui fit part de son élection en 1469, il refusa lui aussi, ayant, entre temps, reçu le collier de l'Ordre de Saint-Michel que le roi de France venait de fonder. Du moins avait-on pris soin de désigner en seconde ligne Louis de Chalon, comte de Château-Guyon, qui prit le collier vacant dès 1469.

*

* *

Au cours de ce chapitre, le nouveau duc de Bourgogne avait laissé voir tous les traits de son caractère, ses qualités qui furent éminentes, ses défauts aussi qui ne furent pas moins grands.

On sait qu'il fut un travailleur acharné - les chroniqueurs l'appellent volontiers Charles le Traveillant -, qu'il veillait lui-même à toutes ses affaires et qu'il sut imposer à ses services la plus stricte précision administrative. En ce qui concerne la Toison d'or, il suffit de consulter les archives de Vienne pour s'en apercevoir : un seul et mince cahier pour les procès-verbaux des dix fêtes et chapitres présidés par Philippe le Bon, un cahier beaucoup plus épais pour chacune des réunions, 1468 et 1473, tenues par son fils. A Bruges on le voit consacrer aux affaires de l'Ordre sept journées de délibérations officieuses (du 28 avril au 4 mai), deux journées (5 et 6 mai) de chapitre avant la fête, six et demie après (du 10 après-dîner au 16 mai), sans compter trois jours de travail (19, 20 et 28 mai)

qu'il impose aux chevaliers après clôture du chapitre. D'ailleurs ses confrères, devenus pour un instant ses égaux et usant de leur droit de « correction », c'est à dire de critique envers tout chevalier, souverain compris, lui firent reproche le 10 mai de cet acharnement au travail.

Au demeurant le zèle du nouveau duc n'était pas tout à fait pur. S'il réunit les chevaliers présents à Bruges dès avant l'ouverture du chapitre, ce fut en partie pour porter devant eux ses vieilles querelles : sa haine contre Jean de Nevers pour qui personne n'osa plaider devant lui, sa rancune aussi contre Antoine de Croy, Jean de Croy et Jean de Lannoy dont on sait assez l'ascendant qu'ils avaient pris sur l'esprit de Philippe le Bon vieillissant; mais Charles n'avait à faire valoir contre eux que des griefs mal définis, les « injures, desplaisirs et empeschemens quilz lui avoient fais et procurés »; il exigeait cependant qu'ils soient jugés par ses tribunaux ou demandent grâce. Ils protestèrent que leur cas relevait des pouvoirs judiciaires de l'Ordre, mais le duc-souverain, qui avait au plus haut point le sens de la justice et du respect dû à l'Etat qu'il incarnait, rétorqua que seuls les manquements à l'honneur étaient de la compétence du chapitre et écarta les trois accusés des cérémonies de la fête.

Le goût de l'autorité, insoucieuse de l'avis d'autrui, s'est marqué plus encore lorsqu'il imposa, dans la séance du 13 mai, la nomination comme chevalier de la Toison d'or du roi Edouard IV d'Angleterre. A lire attentivement le procès-verbal, on comprend que les chevaliers, tant impériaux que français, laissèrent éclater leur mécontentement puisqu'ils n'hésitèrent pas à mettre en délibération « se le dit roy Eduart est ydoïne et recevable pour estre en lordre et mesmement se monditseigneur le souverain le y puet recevoir veu que l'ordre est institué ou royaume, assavoir ou duchié de Bourgogne a cause de laquelle duchié mondit seigneur est chief et souverain dudit ordre; aussi en est il per de France et a mondit seigneur le nom et ses armes

de France ausquelz les roys d'Angleterre sont repputez ancien ennemys et adversaires». On ne pouvait guère rappeler plus nettement au duc de Bourgogne ses devoirs envers la couronne et sa qualité de grand prince français. Charles, en considération de sa politique et de son prochain mariage avec Marguerite, sœur du roi Edouard, passa outre à une opposition très fortement exprimée : dès le 14 Edouard était élu chevalier. A la fin de février 1469, le duc de Bourgogne lui faisait porter le collier, - et le 13 mai se voyait conférer en échange la Jarretière anglaise; on sait que Louis XI, accablant son adversaire tué à Nancy, retiendra ce grief parmi ceux qui lui donnaient le droit de confisquer les fiefs français de la maison de Bourgogne.

*

* *

Le chapitre s'était tenu dans une salle du Prinsenhof de Bruges «regardant sur le préaul et gardin», décorée «tout alentour de tapisserie de haulte lice ouvrée de fil d'or et de soye, semée de fleurs et verdure aux armes et devise du fusil de monditseigneur». Il n'est pas téméraire de reconnaître dans cette tenture celle qui fut tissée pour Philippe le Bon à Bruxelles par Jean le Haze, lequel en reçut paiement en juillet 1466, tenture qui fut prise à Granson et dont une pièce fait la gloire du musée historique de Berne ¹¹.

Quant aux cérémonies de la fête, elles se firent, je l'ai dit, en l'église Notre-Dame, superbement décorée pour la circonstance. La nef était «tendue a deux lez de riche tapisserie de haulte lice portant les hystoires de l'Appocalipse saint Jehan». Dans le chœur, au pied de l'autel, «estoint espandues belles tapisseries de haulte lice.... aux armes de mondit seigneur et tout alentour dudit chœur estoit aux deulx lez tendue moult riche tapisserie de draps de haulte

11. S. Schneebalg-Perelman, dans *Jahrbuch des Bernischen Historischen Museums in Bern*, 1959-1960, p. 136-163.

lice faiz a filez d'or, d'argent et de soie, a figures et pourtraictures de la Passion de Nostre Seigneur». La chaire, fabriquée tout exprès pour Charles le Téméraire et placée près du chœur du côté de l'épître, était parée de drap d'or avec dais et dossier et garnie de coussins de même tissu «devant et dessoubz les genoulx». La stalle réservée au roi Jean II d'Aragon - qui ne vint pas à Bruges - était ornée elle aussi «de drap d'or et de coussin de drap de gris». Sous les tableaux armoriés des autres chevaliers «estoient tenduz tapis... faiz de draps de haulte lice aux armes de monseigneur le souverain». Quant à l'autel il était décoré, semble-t-il, du rétable brodé qui faisait partie de la «chapelle» de l'Ordre, aujourd'hui conservée à Vienne, encore que la description «ung parement aussi fait de brodure d'or embrochée très rice, fait a tout arches (c'est à dire arcatures) et ymaiges eslevées (c'est à dire figures en relief)» soit peu explicite. Cependant l'antependium n'était certainement pas celui de Vienne puisqu'il était fait «de drap de soye cramoysi brodé et semé de fusilz (c'est à dire de briquets) et de la Thoison».

Derrière l'autel on avait élevé un haut dressoir «par degrés en manière de cincq estaiges, l'ung plus hault que l'autre» pour y disposer «de gros ymaiges (statuettes) et reliquaires d'or et d'argent dorez, beaulx et moult riches et plusieurs desdits reliquaires garnis de pierres précieuses», c'est à dire quelques unes des plus splendides orfèvreries de la collection ducale. Au plus bas du dressoir se voyaient «une belle grande croix d'or, moult riche, l'imaige saint George au dextre et l'imaige de sainte Marguerite au senestre, et avec ce une moindre croix d'or aussi moult riche». Il est malheureusement impossible de reconnaître ces objets dans l'inventaire que Charles fit faire peu de temps après la cérémonie ¹². On sera plus heureux avec la pièce magnifique qui occupait le centre de l'autel, «la belle

12. Publié par L. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, II, p. 1 et suiv.

et très riche fleur de lys de mondit seigneur, moult riche et précieuse». Il s'agit là d'un objet insigne que Philippe le Bon - «la bonne fleur de lys garnie de plusieurs reliques, pierres et perles»¹³ - avait héritée de son père et peut-être de son grand-père, et qui se trouve longuement décrite dans l'inventaire de 1420¹⁴ : «la bonne fleur de liz d'or, garnie environ de XXIII balaiz, de XXI saphirs, de III esmeraudes et de XLVI troches de perles, chascune de IIII perles, et ou milieu de chascune troche y a ung dyamant a pointe....», avec une relique de la Vraie Croix dans le fleuron supérieur et d'autres reliques de la Passion dans les autres fleurons. Elle était entourée à Bruges de «plusieurs autres menues reliquiaires et quatre gros chandeliers d'argent dorez, atout gros chierges ardans». Tel était le décor rutilant de l'église Notre-Dame en ces jours solennels. Ajoutons enfin que le trésorier, le greffier et le roi d'armes de l'Ordre «se mirent devant mondit seigneur embas» sur un banc «illec pour eulx paré de draps de haulte lice aussi armoyé des armes de mondit seigneur», et que l'on avait disposé dans le déambulatoire «une clature d'aisselles en la karolle autour du cuer pour y estre les dames et damoiselles hors de la presse».

Les cérémonies de la fête se célébrèrent selon le rituel habituel, à quelques exceptions près cependant. A la messe des morts, le troisième jour, c'est Charles lui même, et non le roi d'armes surnommé Toison d'or, qui s'avança, accompagné de tous les chevaliers présents, pour mettre le cierge évoquant la mémoire de son père au «grant chandelier de bois» commandé spécialement à cet effet. La veille, au cours de la grand'messe, les chevaliers avaient été appelés à l'offrande. Le souverain avait consenti à ce que le roi d'armes remplaçât Antoine de Croy, Jean de Croy et Jean de Lannoy qui avaient eu interdiction d'assister à la fête. Selon la règle, les absents avaient donné procura-

13. *Ibid.*, p. 7.

14. *Ibid.*, p. 235-236.

tion à un confrère de se présenter à leur place, mais lorsque Jean d'Aragon fut appelé, son ambassadeur protesta que le roi avait été averti trop tard pour désigner un procureur : le héraut Limbourg, en effet, dépêché vers lui par le duc de Bourgogne pour l'informer de la réunion de Bruges, avait été retardé en chemin comme il en fit rapport à son maître dès son retour.

Mais le fait le plus saillant de la cérémonie, prévu d'ailleurs dans tous ses détails dès la séance du 30 avril, fut l'appel à l'offrande de Jean de Nevers, exclu par le chapitre deux jours avant : Toison d'or décrocha le tableau armorié du condamné, «le rua à ses pieds» et prit des mains du héraut Fusil la sentence de condamnation «ja attachée a petiz cloz sur ung autre tableau» pour la mettre «au lieu de celui desdites armes de monditseigneur de Nevers». Après la fête ce tableau provisoire fut remplacé par le tableau noir où la même sentence était peinte en «grosse lettre bien lisible dembas.... pour y demourer en memoire de l'acte». Telle fut la vengeance du Téméraire contre son cousin qu'il accusait d'avoir cherché à l'envoûter et qui était surtout coupable de n'avoir pas appuyé sa politique.

F. SALET